



AVIS DE COURSE

Coupe de Printemps 2022

13 mars, 27 mars et 9 avril 2022

Estuaire de la Gironde

Voile et Cercle Nautique de PAUILLAC

5 C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2022.

2. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.
Pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un RTG de 6 net.
- 3.2 Les bateaux admissibles s'inscriront en complétant le formulaire joint et en l'envoyant à ic.dulos@free.fr ET soptom44@gmail.com au plus tard le **11 mars 2022**
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

Néant



5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription et émargements :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Dimanche 13 mars	12 h 15	12 h 45
Dimanche 27 mars	12 h 45	13 h 15
Samedi 9 avril	09 h 15	09 h 45

Lieu : *Mât de pavillons du Comité de Course, port de PAUILLAC*

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)	Parcours
Dimanche 13 mars	13 h 00	Toutes	Pauillac
Dimanche 27 mars	13 h 30	Toutes	Pauillac
Samedi 9 avril	10 h 00	Toutes	Pauillac

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après **11 h 30**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles au téléchargement sur le site de la V.C.N.P., rubrique « les Régates – Calendrier et résultats », <http://www.vcnp.fr>, 7 jours avant la date de la compétition.



7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type « côtier »
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est l'Estuaire de la Gironde

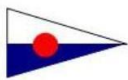
8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 Le classement général sera établi sur le cumul des points obtenus lors des courses disputées
- 9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps **selon le découpage du championnat de l'Estuaire 2022**

	Groupes	RTG net
Flotte 1	A, B, C et D	RTG < 13,5
Flotte 3	C, D, R1, R2, R3 et L	13,5 ≤ RTG < 20,5
Flotte 5	D, R2, R3 et L	RTG ≥ 20,5



10. PLACE AU PORT

- 10.1. Gratuité de la place pour les concurrents dans le port de Pauillac **du 6 mars au 17 avril 2022.**
- 10.2. Vous devez **impérativement** contacter la capitainerie du port afin de la prévenir de votre arrivée pour la participation à cette régates.

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. FESTIVITES

Une remise des prix aura lieu le **samedi 9 avril 2022**, au Club House de la VCNP, à partir de **15 h 30**.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Jean-Claude DULOS

 : 09 84 28 19 35

 : 06 77 18 87 08

 : jc.dulos@free.fr

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Pleine mer	Basse mer	Coefficient
<i>Pauillac</i>	<i>13 mars 2022</i>	<i>15 h 13</i>	<i>21 h 27</i>	<i>34</i>
<i>Pauillac</i>	<i>27 mars 2022</i>	<i>15 h 36</i>	<i>21 h 49</i>	<i>45</i>
<i>Pauillac</i>	<i>9 avril 2022</i>	<i>12 h 08</i>	<i>18 h 34</i>	<i>28</i>